

# ASSEMBLÉE NATIONALE

10 septembre 2019

---

BIOÉTHIQUE - (N° 2187)

Adopté

## AMENDEMENT

N ° 2280

présenté par  
Mme Dubost, rapporteure

-----

### ARTICLE 3

I. – Compléter l’alinéa 33 par les mots :

« , qui la préside ».

II. – En conséquence, supprimer l’alinéa 38.

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.